



# CONSTRUIRE !

## Bulletin d'information CFE-CGC de PSA Peugeot-Citroën Mulhouse

### ÉDITO

La période ne se prête pas à la sinistrose mais les faits sont têtus et la réalité incontournable. Nous ne pouvons que constater que depuis deux ans, le balancier s'inverse et notre Société retrouve des faiblesses du passé en terme de résultats commerciaux.

L'organisation mise en place par J. M. FOLZ réagit et nous nous retrouvons face à une avalanche de projets, réorganisations et réorientations dont le moins que l'on puisse dire ne sont pas accompagnés d'une communication très lisible.

La CFE-CGC constate que l'Encadrement se retrouve sous informé et se sent surtout sous estimé ! Les efforts des Professionnels, ETAM et Cadres ont été importants et constants, c'est une évidence ... et ils ont le sentiment très net qu'ils ne sont généralement pas reconnus. De plus, les références constantes, sous forme d'un chantage larvé, à la délocalisation n'arrangent pas la motivation car cela menace l'avenir des salariés et de leurs enfants.

La CFE-CGC pensait, naïvement peut être, que ces réorganisations auraient permis d'allier à la fois une réactivité accrue avec une recherche d'implication des salariés et notamment de l'Encadrement. Nous constatons, encore une fois à notre grand regret, que le volet social est toujours et encore sacrifié ... est ce bien raisonnable ?

PSA a la chance d'avoir un Encadrement impliqué, conscient, attaché à l'Entreprise et l'on peut se demander si l'on ne marche pas sur la tête. Cette période un peu difficile, que l'on suppose proche à venir, serait l'occasion au travers d'une communication claire de booster les forces vives de la Société.

L'Encadrement mulhousien a prouvé et prouve encore sa capacité à réagir et à surmonter les obstacles, il suffit de voir les résultats de l'opération « bon direct » de novembre dernier ou du lancement C4. La CFE-CGC estime que la Direction doit apporter des repères lisibles et motivants.

Dans ces moments là, l'Encadrement a besoin de se sentir soutenu, aidé et écouté afin de jouer pleinement son rôle. Cela n'a jamais empêché de progresser, bien au contraire ... mais il est vrai que ça coûte un peu plus cher sur le moment, mais seulement sur le moment !

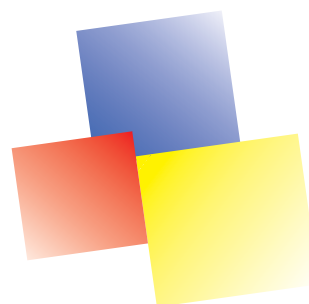
La CFE-CGC appelle la Direction à revoir sa communication, à reprendre les bases d'un management participatif, tourné vers l'avenir et le maintien de l'emploi afin de pérenniser l'avenir.

Malgré ces nuages qui semblent s'amonceler, en tant que Responsable de la section CFE-CGC du site de Mulhouse, je tenais, au nom de tous les militants, à vous présenter mes meilleurs vœux pour 2006.

**Meilleurs vœux  
pour la nouvelle année,  
pour vous et vos familles.**



Martial PETITJEAN  
Responsable de section



## Sommaire

|                                         |            |
|-----------------------------------------|------------|
| <b>Editorial</b>                        | <b>I</b>   |
| <b>CFE-CGC &amp; CONSUMERISME : 2-3</b> |            |
| <b>L'ORGEKO</b>                         |            |
| <b>Les accords PSA</b>                  | <b>4-5</b> |
| <b>L'APEC, c'est quoi ?</b>             | <b>6</b>   |
| <b>L'action sociale de la CAPIMMEC</b>  | <b>7</b>   |
| <b>LES BRÈVES</b>                       | <b>7</b>   |



# CFE-CGC ET CONSUMÉRISME : L'ORGEKO

*La défense du pouvoir d'achat des salariés des entreprises ne se fait pas qu'au travers d'une recherche de la plus forte rémunération possible, elle se fait aussi par un combat contre les prix abusifs, la qualité des produits et une meilleure qualité de vie.*

Tout cela la CFE-CGC l'a compris voilà plus de quarante -cinq ans en créant :

## **L'ORganisation GÉnérale des COnsommateurs (ORGEKO)**

Cette association s'est fixée comme objectif de :

**« CONSOMMER MIEUX, CONSOMMER BIEN, C'EST VIVRE MIEUX! »**

### **Son but :**

A toujours été et reste de rassembler les consommateurs en une force économique organisée, capable d'affirmer ses intérêts face à ceux des producteurs, distributeurs et des pouvoirs publics.



## **QUI SOMMES NOUS?**

L'ORGEKO est une association loi de 1901 s'appuyant sur une organisation efficace partagée entre structure centrale et un réseau décentralisé. Elle est une association indépendante qui se consacre exclusivement à la défense des consommateurs.

Présente dans toutes les représentations nationales des organisations de consommateurs, elle prolonge cette action par la présence de ses nombreux militants CFE – CGC tant au Bureau Européen des Unions de Consommateurs, ceci au côté de l'UFC « que choisir » et de la CLCV, qu'au niveau départemental et régional.

L'ORGEKO participe aux activités de l'Institut National de la Consommation, l'INC qui publie le journal « 60 millions de consommateurs » et bénéficie de l'expression télévisée accordée aux associations nationales, à la fréquence de 3 émissions annuelles, intitulées « CONSOMag » et diffusées sur les chaînes France 2 et France 3.

Le siège national édite une publication CONSO actualité à l'usage de son réseau et un trimestriel « ORGEKO Service » destiné aux adhérents et aux consommateurs.

Par ailleurs, l'ORGEKO national, grâce à son service juridique, prodigue à l'ensemble de son réseau des conseils de méthode et autres informations touchant à ce domaine précis et d'autres.

Son site Internet : [www.orgeco.net](http://www.orgeco.net)

L'ORGEKO s'appuie sur 95 implantations locales et départementales, les UD.



Globalement l'ORGEKO traite chaque année 120 000 dossiers individuels et beaucoup de cas généraux.

## **POURQUOI LA CFE-CGC**

**Les représentants CFE – CGC sont pour les adhérents de notre organisation, de précieux conseillers pour les défendre dans les litiges commerciaux de la vie quotidienne mais aussi de véritables portes – paroles dans les instances différentes de celles que nous connaissons dans le syndicalisme.**

Ceux qui ont pris en compte cet objectif et le souci d'accompagner au mieux nos adhérents, ont fait de l'ORGEKO un précieux outil pour la valorisation de notre qualité de vie.

Si notre organisation CFE-CGC a souhaité s'investir depuis des années dans cette action consumériste, c'est pour mettre à votre disposition plus de services et vous permettre, au – delà du syndicat, de participer à une vie associative dont notre société a bien besoin aujourd'hui.

Les représentants CFE – CGC à tous les niveaux sauront donner à l'ORGEKO le poids nécessaire pour être entendu par tous les élus et les rouages de l'administration. C'est aussi la possibilité de faire modifier des lois, voire des comportements commerciaux à la limite de la légalité. Bref, c'est un complément indispensable à notre action syndicale.

**Alors n'hésitez pas à vous engager aux côtés de la CFE-CGC et de le faire avec la volonté de réussir pour votre qualité de vie.**



## CFE-CGC ET ORGECO (SUITE...)

### L'ORGECO DU HAUT RHIN

L'ORGECO du Haut Rhin est membre de la chambre de Consommation d'Alsace où ses délégués participent aux diverses commissions, nous sommes présents dans :

- Commission départementale de la consommation
- Commission départementale des équipements commerciaux
- Commission départementale des taxis / du gaz / de l'électricité / de l'orientation agricole.
- Commission départementale des usagers des Impôts / des hôpitaux.
- Commission régionale de simplification administratif / des usagers de la SNCF.
- Commission mixte d'agrément et de contrôle (COMAC) et groupement alsacien des producteurs sous mention Nature et Progrès.
- Commission du développement de la région mulhousienne (CAMSA)
- Commission des transports en commun de Mulhouse (SITRAM)
- Commission de la politique de la ville de Colmar et cohésion sociale.
- Commissions à l'Agence Régionale de l'Hospitalisation.

Cette liste n'est pas exhaustive, mais y figurent les principales commissions.

#### Nous sommes également partenaire de :

- La Confédération Nationale des Sinistrés et des Mouvements de Défense des Expropriés.
- L'Union Nationale des Invalides et Accidentés du Travail (UNIAT)
- L'Association des Malades et Opérés du Cœur d'Alsace (AMOC)
- L'Agence Départementale d'Information Logements (ADIL)



L'ORGECO du Haut Rhin est dirigée par un conseil d'administration composé de bénévoles dévoués à la cause de la défense du consommateur.

### OÙ NOUS CONTACTER :

#### Strasbourg :

ORGECO  
7, rue Sédillot(4ième)  
67000 STRASBOURG  
Tél. / Fax 03 88 32 82 74

#### Colmar :

ORGECO  
6, route d'Ingersheim  
68000 COLMAR  
Tél. 03 89 24 13 49  
*permanence du lundi au vendredi  
de 9h à 12h et de 14h à 18h.*

#### Mulhouse:

ORGECO  
66 avenue du président Kennedy  
68000 MULHOUSE  
Tél. 03 89 66 12 37  
*permanence du lundi au jeudi de 15 à 18h  
le vendredi de 16 à 19h et le samedi de 9h à 11h30*



### BON À SAVOIR :

Un dossier déposé quelque soit le litige coûte **43 €** soit : **20 €** pour adhésion obligatoire à ORGECO + **23 €** participation frais de dossiers.

#### LA CFE – CGC FAVORISE SES ADHÉRENTS!

**Il ne vous en coûtera que 20 € si vous présentez la carte d'adhérent CFE-CGC à jour de cotisation! A comparer avec des frais d'avocat... Cherchez l'astuce!**

#### Pour tous renseignements :

contactez vos délégués ou le Vice Président de l'ORGECO à l'adresse suivante :

GRIVEL jean-Marie  
1, rue des peupliers  
68720 SPECHBACH le BAS  
Tél. 03 89 25 53 76 ou port. 06 89 80 67 99  
Adresse Email : jeanmarie.grivel@wanadoo.fr

A compter du 02 janvier 2006, une permanence sera assurée chaque lundi matin de 9h à 11h30 pour le secteur Altkirch Ferrette Dannemarie à l'adresse :  
1 rue des peupliers 68720 Spechbach le Bas.



## LES ACCORDS PSA

*2005 est d'ores et déjà une année riche en accords d'entreprise. Nous ne reviendrons pas sur les traditionnels accords qui sont les négociations salariales et les accords (et avenant locaux) concernant l'organisation des congés et du temps de travail pour 2005.*

### 1) L'INDEMNISATION DES JOURS NON TRAVAILLES

Accord détaillé dans un numéro précédent de construire.

### 2) LE DEVELOPPEMENT ET L'EVOLUTION PROFESSIONNELLE DES OUVRIERS DE PRODUCTION.

Accord détaillé dans un numéro précédent de construire.

### 3) L'HARMONISATION DES PRIMES D'INCONVENIENTS D'HORAIRE POUR LE TRAVAIL DE FIN DE SEMAINE

C'est la suite aux accords sur l'harmonisation des primes d'inconvénients d'horaire pour le travail en doublage et de nuit.

C'est un accord très technique qui ne change rien pour les salariés déjà dans ces horaires mais qui aura un impact sur ceux qui seront amenés à pratiquer ces horaires dans le futur et ceci en raison des intégrations dans le taux de base de certains éléments du salaire !

### 4) L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE DES HANDICAPEES

Il vise à renforcer les actions en faveur de la diversité des salariés dans l'entreprise et de l'égalité des chances. Il a pour but de faire évoluer les mentalités et ainsi favoriser une meilleure intégration professionnelle de publics généralement écartés du monde du travail. Il modifie également la définition du handicap.

Les axes principaux de cet accord :

- Développer une politique volontariste d'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées, au delà des obligations légales.
- Informer les directions et le personnel d'Encadrement sur le handicap.
- Faciliter la reconnaissance du handicap dans l'entreprise.
- Assurer le déroulement de carrière professionnelle des personnes handicapées.

- Mise en place du tutorat et formations particulières des tuteurs (accompagnement du handicap, langage des signes....).
- Assurer des aides et des garanties dans le cadre de la vie personnelle au travers d'avances ou de prises en charge partielles pour l'achat d'appareillages nécessaires à l'exercice d'une activité professionnelle ou liés au handicap du conjoint ou de leur enfant.
- Prévenir le handicap dans l'entreprise
- Faire contribuer le CHSCT à l'emploi des handicapés.

### 5) L'EMPLOI DES SENIORS.

Notre organisation syndicale n'a pas signé cet accord car il n'était composé que de « bonnes intentions » et ne comportait pas d'axes de progrès concrets.



*Relations sociales*

### 6) L'HARMONISATION DES PRIMES DE POSTES

Un projet d'accord va nous être soumis dans les prochains jours. Il devra permettre une « uniformisation » des différentes appellations et pratiques en matière de primes et indemnité de poste de travail.

### 7) AVENANT N° 1 A L'ACCORD « NOUVEAU REGIME DE RETRAITE A COTISATIONS DEFINIES »

Le PERE est un Plan d'Epargne Retraite Entreprise.

#### Pourquoi le PERE ?

Les versements effectués individuellement et facultativement bénéficieront des avantages fiscaux prévus par la Loi pour les versements dans un PERP. Le PERE complète ainsi le régime obligatoire de retraite supplémentaire à cotisations définies.

#### Comment fonctionne le PERE ?

Il fonctionne exactement de la même manière que le régime obligatoire de retraite supplémentaire à cotisations définies avec le même comité de surveillance.

#### Qui peut bénéficier du PERE?

Les membres du personnel couverts par un régime de retraite supplémentaire, peuvent adhérer à ce contrat afin d'y effectuer des versements à titre individuel et facultatif.



## LES ACCORDS PSA

### 8) « DEBLOCAGE EXCEPTIONNEL DES DROITS ISSUS DE LA PARTICIPATION 2004 »

#### Que dit la loi breton ?

La loi pour la confiance et la modernisation de l'économie du 26 juillet 2005 donne la possibilité de débloquent exceptionnellement les droits 2004 :

- **sans accord** la participation légale (non investie dans l'entreprise).
- **avec accord** la participation dérogatoire ou investie dans l'entreprise.

Elle ne permet pas d'aller plus loin que la participation 2004 et contrairement à la loi Sarkozy, les sommes débloquentées sont soumises à l'impôt sur le revenu.

#### Que dit notre accord ?

Il donne la possibilité de débloquent la totalité de la participation 2004, y compris la part dérogatoire.

**A l'exception des sommes investies dans le PEAG.**

Le débloquent devait être UNIQUEMENT effectué auprès de NATEXIS INTEREPARGNE par courrier ou par Internet, avant le 31 décembre 2005.

### 9) REGIME DE PREVOYANCE

Les accords de convergence de 1998 ont harmonisé les régimes de prévoyance -décès, rente éducation, incapacité et invalidité- dans tous les établissements PCA. Depuis 1999, les prestations excèdent les cotisations dans une proportion importante, et l'ensemble des contrats de prévoyance accuse un fort déficit.

Un article précisait «qu'en cas d'une évolution négative du nombre de sinistres rapportés aux primes, l'obligation de l'Entreprise ferait l'objet d'une nouvelle négociation» et qu'à défaut d'accord «les prestations seraient ajustées proportionnellement par les organismes de prévoyance de telle sorte que le budget de cotisations défini ci-dessus suffise au financement du système de garantie».

Nous avons donc négocié un nouvel accord :

- Les garanties sont inchangées. Donc pas de baisse des prestations.
- L'effort d'augmentation des cotisations est partagé entre employeur et salariés (*l'employeur prenant à sa charge un peu moins de 60% de cette augmentation*).
- La répartition des contributions entre salariés et employeur, converge vers l'objectif de 1/3 salariés, 2/3 employeur pour chaque régime de prévoyance.

Il est convenu, d'examiner les possibilités d'amélioration des garanties définies par cet accord.

### 10) INDEMNISATION DES TRANSPORT

La Direction veut négocier l'évolution des indemnités de transport car l'URSSAF n'accepte plus pour 2006, l'exonération de l'indemnité forfaitaire (*qui ne tient pas compte de la distance entre le lieu de travail et le domicile*).

Il existe 2 types d'indemnités de transport à Mulhouse :

- L'Indemnité de Transport **Normal** de 0,70 € net par jour travaillé (car totalement exonérée de cotisation).
- L'Indemnité de Transport **Exceptionnel** de 3,40 € net par jour travaillé.

La Direction propose une indemnité de transport normale de 0,46 € à 1,38 € suivant la distance et une Indemnité de transport exceptionnel de 2,90 € à 4,90 € suivant la distance. Mais la Direction ne versera plus l'indemnité exceptionnelle aux salariés qui sont en nuit « 4 », en triplage, en horaires de « fin de semaine » ou « continu » ce qui constitue une perte de revenu.

La CFE - CGC a obtenu et revendique :

- la création d'une septième tranche (25 km et +) à 1,62 € pour les transports normaux et à 5,40 € transports exceptionnels.
- l'intégration des pertes le cas échéant
- la revalorisation annuelle de ces primes sur des bases encore à négocier.

### 11) UTILISATION DES COMPTEURS RTT ET ANCIENNETE.

L'avenant à l'accord RTT du 4 mars 1999 concerne principalement :

#### Gestion des stocks RTT :

- Résorption des stocks (congé ou indemnisation) pour les moins de 52 ans sur une période de 4 ans, après 52 ans plus aucun plafond n'est imposé.

#### Gestion des jours RTT et congés ancienneté acquis annuellement :

- Possibilité d'indemnisation de 2 jours de RTT + 2 jours d'ancienneté en cours d'année (ou 3 jours selon le cas).
- Utilisation des journées RTT :
- Prise régulière de 1 j/mois avec la possibilité de regrouper 2 à 3 jours pour un pont et/ou jusqu'à 5 jours pour une semaine entière une fois par an.
- Jours non consommés : mise en réserve (maxi 15 j. jusqu'à 52 ans)

L'écrtage des compteurs par paiement, prise de congés ou autre en fin de période de consommation lorsque la réserve de 15 jours sera pleine. Cet avenant reste à faire vivre et la CFE-CGC, à l'origine des modifications substantielles par rapport au projet Direction, sera vigilante et à votre écoute pour une application en votre faveur.



# L'APEC, C'EST QUOI ?



## L'APEC : ASSOCIATION POUR L'EMPLOI DES CADRES.

### PRINCIPES GÉNÉRAUX

L'APEC, créée en 1954, a pour objet de favoriser la mise en œuvre de toutes les mesures afférentes à l'emploi des Cadres, que ce soit au niveau individuel (démarche personnelle) ou collectif (entreprise cliente). Le Conseil d'Administration national se décline en 22 Comités Paritaires Régionaux dont celui d'Alsace avec ses deux centres APEC de Strasbourg et de Mulhouse.

Si vous êtes Cadre article 4 ou 4 bis, cotisant à l'AGIRC, donc à la CAPIMMEC au titre de la retraite complémentaire Cadres, votre cotisation APEC (voir feuille de paie) à hauteur de 0,036 % (employeur) et 0,024 % (vous-mêmes) sur la partie supérieure au plafond de la Sécurité Sociale vous permet de bénéficier des services de l'association.

- Des conseils, tests et suivis :
  - Pour le Cadre en activité : programme d'accompagnement à la mobilité (PAM)
  - Pour le Cadre sans emploi : projet d'actions personnalisé (PAP)
  - Pour le jeune diplômé : aide à la décision et argumentation

### L'OFFRE DE SERVICE AUX ENTREPRISES CLIENTES

Elle propose une large gamme de produits aux niveau de la communication Ressources Humaines, le recrutement et la mobilité.

**OFFRES**  
DU 01/01/2005 AU 01/06/2005

➡ Offres **52 019**  
➡ Postes **66 807**

**WEB**  
DU 01/01/2005 AU 01/06/2005

➡ Nombre de visites  
**2 245 300** par mois

**ENTREPRISES**  
DU 01/01/2005 AU 01/06/2005

➡ Entreprises clientes  
**16 557**

**CADRES & JD**  
DU 01/01/2005 AU 01/06/2005

➡ Nouveaux cadres  
et JD inscrits **21 535**

**COURRIER CADRES**  
DU 01/01/2005 AU 01/06/2005

➡ Abonnés **42 800**  
➡ Acheteurs en kiosque  
chaque semaine **14 600**

**PARE**  
DU 01/01/2005 AU 01/06/2005

➡ Cadres et JD ayant  
engagé la réalisation  
d'un PAP à l'Apec **13 997**

### L'OFFRE DE SERVICE INDIVIDUELLE POUR LES CADRES

Tous les services sont gratuits à l'exception des bilans de compétences et de l'abonnement à l'hebdomadaire « Courrier Cadres » également disponible en kiosque.

Elle se traduit par :

- L'accès aux espaces documentaires, aux centres de relation clients, à l'expertise en ligne de l'APEC ([www.apec.fr](http://www.apec.fr)), aux méthodes générales et référentiels de l'APEC.
- 10 ateliers, de la démarche candidature à la stratégie de recherche d'emploi, en passant par l'entretien individuel ...
- 3 ateliers d'orientation (projet, réseau, prospection du marché, prise de décision ...)

### La CFE-CGC à votre service ... pour accéder aux services de l'APEC :

- [www.apec.fr](http://www.apec.fr)
- Centre APEC de Strasbourg  
13 Quai Kléber – tél. 03 88 52 28 00
- Centre APEC de Mulhouse  
rue de la Justice – tél. 03 89 66 11 04
- Sans oublier, votre représentant CFE-CGC,  
Maurice SCHNOEBELEN (DCPM/RSR) qui est  
l'actuel Président du Comité Paritaire d'Alsace.



# L'ACTION SOCIALE DE LA CAPIMMEC

## LA CAPIMMEC : VOTRE INSTITUTION DE RETRAITE COMPLÉMENTAIRE CADRES

### PRINCIPES GÉNÉRAUX

Que vous soyez non Cadre (à partir du coefficient 240) ou Cadre, vous cotisez à la CAPIMMEC (12,5 % employeur et 7,5 % vous-même) sur la partie du salaire supérieure au plafond de la Sécurité Sociale (2516 € par mois) ou au forfait si votre salaire est inférieur au plafond (34,58 € employeur + 20,75 € vous-mêmes) au titre de la garantie minimale de points (GMP).

### L'ACTION SOCIALE DE LA CAPIMMEC, C'EST QUOI ?

La CAPIMMEC (250 000 actifs cotisants, 225 000 retraités allocataires) dispose d'un fonds social de 7 millions d'euros pour 2005, dont l'affectation est décidée par le Conseil d'Administration.

### L'ACTION SOCIALE INDIVIDUELLE

Les différents domaines d'intervention sont les suivants :

- Aide ménagère, assistance domestique, conseil et orientation « Allo Relais Services », amélioration de l'habitat, chauffage, dépendance.
- Bourses d'études et prêts aux études supérieures, promotion supérieure du travail,
- Prestation sociale de réversion (50 à 55 ans), entraide pour conjoint et enfants de chômeur décédé, allocation aux veuves sans pension de réversion ou aux compagnes non mariées de Cadres décédés,
- Prêts à l'acquisition ou à l'amélioration de l'habitat, prêts d'honneur,

- Allocation individuelle en cas de rupture ponctuelle de l'équilibre financier,
- Allocation résidence médicalisée,
- « Sessions fertiles » de préparation à la retraite.

### L'ACTION SOCIALE COLLECTIVE

A ces actions individuelles se rajoutent des actions « collectives » :

- Réservations en maisons de retraite, soutien à des centres de prévention du vieillissement, associations nationales d'intérêt général et associations régionales de maintien au domicile.

#### La CFE-CGC à votre service ...

#### Pour contacter la délégation sociale régionale de la CAPIMMEC :

Mme Monique LANG  
Déléguée Régionale CAPIMMEC  
16 - 18, rue de Queulen - BP 75150  
57074 METZ Cedex - Tél. 03 87 52 35 44

#### Vos représentants CFE-CGC à la CAPIMMEC :

- Maurice SCHNOEBELEN  
Membre du Conseil d'Administration et de la Commission Sociale  
Tél. : 03 89 09 35 64
- Martial PETITJEAN  
Membre de l'Assemblée Générale  
Tél. : 03 89 09 28 00



## LES BRÈVES : L'ACTUALITÉ DE LA CONFÉDÉ !

### BERNARD VAN CRAEYNST PRÉFÉRÉ À JEAN LOUIS WALTER.

La succession de Jean Luc CAZETTES, décédé début septembre, est engagée depuis trois mois. Deux candidatures sont connues à ce jour, celle de Bernard VAN CRAEYNST, jeune Président de la Fédération de la Métallurgie, et celle de Danièle KARNIEWICZ de la Fédération de la Chimie. Le nouveau Président sera élu lors de l'Assemblée Générale ordinaire du 22 décembre prochain. Concernant le choix du candidat de la Métallurgie, la décision a été prise à l'unanimité au sein du Bureau Fédéral et validée par 500 voix contre 50 lors du Conseil National, tout en confirmant le maintien de Jean Louis WALTER au poste de Secrétaire Confédéral. L'équipe confédérale sera renouvelée, comme prévu statutairement, lors du congrès du mois de novembre 2006. **Dernière minute : Bernard VAN CRAEYNST, nouveau Président Confédéral !**

### TÉLÉTHON 2005 - LA CFE-CGC MAINTIENT SON ENGAGEMENT ...



La CFE-CGC a apporté son soutien à cette manifestation en collectant les dons les 2 et 3 décembre derniers devant l'Union Départementale du Haut Rhin, à MULHOUSE. L'opération a été clôturée par un lâcher de 700 ballons aux coordonnées des donateurs le dimanche 4 décembre à 10 heures. Un grand BRAVO à Jean Marie GRIVEL, jeune retraité du Ferrage, l'un des principaux artisans de cette initiative ainsi qu'à tous les bénévoles du site de Mulhouse qui ont apporté par leur présence et leur implication la



preuve que la solidarité n'est pas un vain mot. Grâce à cette implication de la CFE-CGC dans toutes les régions, un chèque de 100 000 euros a pu être remis aux organisateurs du Téléthon.



# CPM

**CAISSE DE PREVOYANCE  
MULHOUSIENNE**

**TARIFS SPECIFIQUES  
SALARIES PEUGEOT**

**Siège: 45 rue de la Sinne - B.P. 1189 - 68053 MULHOUSE CEDEX**  
**Tél. 03.89.45.44.14 - Fax : 03 89 46 44 72**

**Internet : [www.cpm-mutuelsante.com](http://www.cpm-mutuelsante.com)**



**MUTUALITÉ FRANÇAISE**

***UNE VRAIE MUTUELLE A VOTRE SERVICE***

**UNE COUVERTURE SANTE AVEC DES PROPOSITIONS  
ADAPTEES A VOTRE SITUATION**

**TARIF SPECIAL JEUNES – 30 ANS A PARTIR DE 8,50 € / mois**

**TARIFS INDIVIDUELS**

**TARIFS FAMILLES**

**consultez notre équipe de conseillers au 03 89 45 44 14**

**Frédéric MEYER, David ZISS, Marie-Claire STORCHI, Evelyne LOGEL**

***UN CADEAU OFFERT POUR TOUT PARRAINAGE***

*Coupon à retourner au siège*



Nom : ..... Prénom : .....

Adresse complète : .....

Téléphone/fax : ..... e-mail : .....

Je suis intéressé par la Mutuelle :

**SANTE – PREVOYANCE – DECES – AUTONOMIE/DEPENDANCE  
PRET IMMOBILIER ...OU AUTRE LIVRET EPARGNE**

**Section Syndicale C.F.E. - CGC  
PSA Peugeot-Citroën Mulhouse**

**Tél. 03 89 09 35 64 - Fax 03 89 09 34 88**  
Site internet : [www.cfecgc-peugeot.com](http://www.cfecgc-peugeot.com)  
E-mail : [mulhouse@cfecgc-peugeot.com](mailto:mulhouse@cfecgc-peugeot.com)

**Responsable de publication :** Martial PETITJEAN - **Rédacteur en chef :** Michel SEGURA  
**Comité de Rédaction :** Maurice SCHNOEBELEN - Jean-Marie GRIVEL - Luc TOULOUSE  
conception et impression **publi-h** uffholtz - CERNAY - Tél. 03 89 75 51 43 - E-mail : [Publi.h@wanadoo.fr](mailto:Publi.h@wanadoo.fr)